

Chantier : Aménagement d'un immeuble pour 4 logements à Theux

DOSSIER D'INTERVENTION ULTERIEURE

Entretien et maintenance

<u>Objet</u>	<u>Prestations</u>	<u>Remarques</u>	<u>Mesures de sécurité particulières</u>	<u>Moyens mis à disposition</u>
<u>LES ABORDS</u>				
<u>Entrées extérieures</u> <u>Cour</u>	Contrôle de la praticabilité ☐ Vérification de l'état de santé des chemins d'accès piétonniers, des cours intérieures, des murs de soutènements... ☐ Vérification et remise en état des joints des murs de soutènement, murs en périphérie de la construction, remise à niveau normal des terres de remblai. ☐ Vérification des couvre-murs. ☐ Vérification des conduites diverses. ☐ Maintien au niveau normal et adéquat des accès.	Enlèvement des neiges et glaces (obligation légale). Périodicité selon les matériaux.	Utilisation de dispositif d'accès stable. Faire appel à du personnel qualifié en priorité	
<u>Eclairage extérieur</u>	☐ Nettoyage et contrôle de l'étanchéité. ☐ Vérification des fixations et de l'isolation des conduites.		Toujours travailler hors tension Utilisation d'échelles ou d'escabeaux stables et conformes	

Chantier : Aménagement d'un immeuble pour 4 logements à Theux

DOSSIER D'INTERVENTION ULTERIEURE

<u>Objet</u>	<u>Prestations</u>	<u>Remarques</u>	<u>Mesures de sécurité particulières</u>	<u>Moyens mis à disposition</u>
<u>TOITURES EN PENTE</u>				
<u>Couverture en :</u>	☐ Enlèvement des mousses et plus généralement de la végétation et des débris divers pouvant nuire au bon fonctionnement de la couverture.	Dans le cas où des équipements techniques nécessitant des visites périodiques (tels qu'installations de conditionnement d'air par ex.) sont situés sur la couverture, il convient, lors des travaux d'entretien, de prendre des dispositions pour ne pas détériorer la couverture (interposition d'échelles plates ou de planches, usage de chaussures spéciales). L'entretien est à la charge du Maître de l'ouvrage, les travaux étant de la compétence de différents corps d'état.	L'utilisateur doit éviter au maximum ce type de travail et, dans la mesure du possible, demander l'intervention d'entreprises spécialisées. Prévoir des accès sûrs, et des ancrages permanents (crochets de toitures, ancrages pour ligne de vie...) Prévoir des protections périphériques en pieds de toiture (garde-corps, échafaudages...)	
<u>Tuiles en béton</u>	☐ Maintien en bon état de fonctionnement des évacuations d'eaux pluviales. ☐ Maintien en bon état des ouvrages accessoires, tels que solins, souches de cheminée... ☐ Maintien d'une ventilation suffisante de la face inférieure de la couverture lorsque celle-ci est nécessaire. ☐ Enlèvement de la neige poudreuse dans les combles lorsque aucune disposition n'a été prévue pour empêcher sa pénétration. ☐ Vérification des fixations principalement en rive. ☐ Remplacement et remise en place des éléments manquants cassés ou déplacés.			

Chantier : Aménagement d'un immeuble pour 4 logements à Theux

DOSSIER D'INTERVENTION ULTERIEURE

<u>Objet</u>	<u>Prestations</u>	<u>Remarques</u>	<u>Mesures de sécurité particulières</u>	<u>Moyens mis à disposition</u>
<u>Gouttières, chéneaux, avaloirs</u>	☐ Le maintien en bon état de fonctionnement des évacuations des eaux pluviales. ☐ Nettoyage et protection avec des produits adéquats. ☐ Voir prestations et remarques concernant les couvertures selon la nature des matériaux.		L'utilisateur doit éviter au maximum ce type de travail et, dans la mesure du possible, demander l'intervention d'entreprises spécialisées. Prévoir des accès sûrs, et des ancrages permanents (crochets de toitures, ancrages pour ligne de vie, ...) Prévoir des protections périphériques en pieds de toiture et latéralement (garde-corps, échafaudages...) Mettre en place une protection contre les chutes d'objets divers, notamment au droit des circulations (au-dessus portes d'entrée et secondaires) Rappel : l'utilisation d'échelles à taquets ne peut se faire que dans le cadre d'un poste de travail. En aucun cas il ne s'agit de protection anti-chute en pied de toiture.	

Chantier : Aménagement d'un immeuble pour 4 logements à Theux

DOSSIER D'INTERVENTION ULTERIEURE

<u>Objet</u>	<u>Prestations</u>	<u>Remarques</u>	<u>Mesures de sécurité particulières</u>	<u>Moyens mis à disposition</u>
<u>TOITURES PLATES</u>				
<u>Couverture</u>	☐ Enlèvement des feuilles mortes, boues et tous débris qui pourraient s'accumuler et de tous objets et débris susceptibles de s'incorporer dans le revêtement d'étanchéité, d'y provoquer des blessures, d'augmenter les surcharges et d'obstruer les évacuations d'eau. ☐ L'enlèvement des mousses et de toute végétation avant qu'elles ne développent des racines susceptibles de perforer le revêtement d'étanchéité. ☐ Pour les multicouches, la régénération éventuelle de la dernière couche de l'étanchéité. Cette régénération est particulièrement importante si l'étanchéité est posée sur un isolant thermique.	La norme BNB B 46-401 précise encore : « Une couverture asphaltique nécessite un entretien périodique à la charge du propriétaire et à sa diligence. Cet entretien, auquel il faut procéder annuellement, après l'hiver, doit porter sur les points repris au § Prestations ». « De toute manière, une inspection régulière du comportement de la couverture déterminera s'il y a lieu de faire procéder, outre l'entretien annuel décrit au § Prestations, à certaines réparations. Les interventions se font de préférence par l'asphalteur qui a exécuté l'étanchéité ».	Une protection périphérique doit être installée si les murs d'acrotère ne sont pas suffisamment hauts. Cette protection peut être constituée de garde-corps, échafaudage périphérique, ...	
<u>Avaloirs</u>	☐ Le maintien en bon état de fonctionnement des évacuations des eaux pluviales. ☐ Contrôle de l'étanchéité.	La présence de boursouflures et d'ondulations ne compromettant pas directement la longévité du revêtement sauf si celles-ci sont percées, il convient que toute circulation sur la toiture se fasse avec précaution.	Une protection périphérique doit être installée si les murs d'acrotère ne sont pas suffisamment hauts. Cette protection peut être constituée de garde-corps, échafaudage périphérique, ...	

DOSSIER D'INTERVENTION ULTERIEURE

<u>Objet</u>	<u>Prestations</u>	<u>Remarques</u>	<u>Mesures de sécurité particulières</u>	<u>Moyens mis à disposition</u>
<u>Buselures de ventilation</u>	☐ Inspection du fonctionnement des buselures de ventilation et nettoyage éventuel. ☐ Jointoiement des saignées de solins endommagées et de toutes fissures apparaissant à la surface des parties de l'ouvrage non protégées par le revêtement d'étanchéité. ☐ Nettoyage et protection avec des produits adéquats.	Une attention particulière sera accordée aux joints de dilatation et aux relevés de l'étanchéité, lorsque ceux-ci sont rendus solidaires de profilés de rives métalliques ou plastiques.	Une protection périphérique doit être installée si les murs d'acrotère ne sont pas suffisamment hauts. Cette protection peut être constituée de garde-corps, échafaudage périphérique, ...	
<u>Profilés de rives, solins et contre-solins</u>				
TOITURE EN GENERAL				
<u>Charpente en bois</u>	☐ Contrôle de l'état du bois (attaque par des insectes – pourriture – présence de fissures importantes...) ☐ Renouvellement du traitement au moyen de produits fongicides ou ignifuges selon le cas. ☐ Contrôle des abouts de poutres et de l'état de la maçonnerie dans les zones d'encastrement. ☐ Vérification et retouche de la protection anti-corrosion des organes d'assemblage des fermes, ancrages... ☐ Vérification des assemblages et de la bonne tenue de l'ensemble.	Une vérification de la charpente devra toujours être effectuée lorsque la couverture a donné lieu à des infiltrations. Si une charpente en bois doit être retraitée, les produits mis en œuvre devront être des produits homologués. Ces traitements ne sont à envisager que dans la mesure où la charpente a été exposée à des infiltrations.	Ce travail doit être effectué à partir de l'intérieur de l'habitation. Utilisation d'échelles ou d'escabeaux stables et conformes. Si le travail doit s'effectuer à des hauteurs trop importantes, un échafaudage mobile devra être utilisé.	

Chantier : Aménagement d'un immeuble pour 4 logements à Theux

DOSSIER D'INTERVENTION ULTERIEURE

<u>Objet</u>	<u>Prestations</u>	<u>Remarques</u>	<u>Mesures de sécurité particulières</u>	<u>Moyens mis à disposition</u>
<u>Souches de cheminée et autres conduits</u>	☐ Contrôle et réfection éventuelle des enduits extérieurs et habillages. ☐ Vérification des solins et joints de solins. ☐ Vérification des fixations et de l'état des mitrons, couronnement... ☐ Contrôle de la protection anti-corrosion des ancrages et fixations métalliques. ☐ Ramonage	Si, lors du ramonage, on constate la présence d'un phénomène de bistrage ou de condensation interne, il y a lieu d'en informer le propriétaire afin qu'il puisse prendre les dispositions nécessaires.	L'utilisateur doit éviter au maximum ce type de travail et, dans la mesure du possible, demander l'intervention d'entreprises spécialisées. Prévoir des accès sûrs, et des ancrages permanents (crochets de toitures, ancrages pour ligne de vie, ...) Prévoir des protections périphériques en pieds de toiture et latéralement (garde-corps, échafaudages...) Mettre en place une protection contre les chutes d'objets divers, notamment au droit des circulations (au-dessus portes d'entrée et secondaires)	
<u>FACADES – Parements</u>				
<u>Pierres de taille et pierres naturelles (moëllons)</u>	☐ Contrôle de l'aspect : Nettoyage des parements fortement encrassés par pulvérisation d'eau à basse pression, par de la vapeur saturée humide ou par une combinaison des deux, selon la nature de la pierre et son état de surface.		Utilisation d'échelles ou d'escabeaux stables et conformes pour des interventions ponctuelles de courte durée à faible hauteur. Prévoir des nacelles élévatoires (bras articulé) en cas de travail ponctuel à des hauteurs plus importantes.	

DOSSIER D'INTERVENTION ULTERIEURE

<u>Objet</u>	<u>Prestations</u>	<u>Remarques</u>	<u>Mesures de sécurité particulières</u>	<u>Moyens mis à disposition</u>
	Nettoyage des parements faiblement encrassés, se fait de la même manière. ☐ Hydrofugation ☐ Refixation des pierres détachées. ☐ Contrôle et réfection des joints et des joints de dilatation.	La nécessité d'hydrofugation sera examinée en fonction de la porosité des matériaux.	Privilégier si possible l'accès par l'intérieur Si le travail doit s'effectuer sur une plus grande surface, prévoir l'utilisation d'un échafaudage conforme. Un échafaudage mobile peut également être utilisé si le travail est relativement ponctuel et que le relief du sol le permet.	
<u>Briques apparentes</u>	☐ Contrôle de l'aspect : - Nettoyage des parements fortement encrassés par grésage hydropneumatique, par de la vapeur saturée humide, par traitement chimique à l'aide de produits tensio-actifs selon la nature de la brique. - Nettoyage des parements faiblement encrassés à la vapeur saturée humide ou traitement chimique à l'aide de produits tensio-actifs si les briques sont émaillées. ☐ Hydrofugation ☐ Contrôle et réfection des joints et des joints de dilatation.		Utilisation d'échelles ou d'escabeaux stables et conformes pour des interventions ponctuelles de courte durée à faible hauteur. Prévoir des nacelles élévatoires (bras articulé) en cas de travail ponctuel à des hauteurs plus importantes. Privilégier si possible l'accès par l'intérieur Si le travail doit s'effectuer sur une plus grande surface, prévoir l'utilisation d'un échafaudage conforme.	

Chantier : Aménagement d'un immeuble pour 4 logements à Theux

DOSSIER D'INTERVENTION ULTERIEURE

<u>Objet</u>	<u>Prestations</u>	<u>Remarques</u>	<u>Mesures de sécurité particulières</u>	<u>Moyens mis à disposition</u>
			Un échafaudage mobile peut également être utilisé si le travail est relativement ponctuel et que le relief du sol le permet.	
<u>Facades légères et bardages</u>	☐ Nettoyage adapté à la nature du matériau constitutif. ☐ Traitement éventuel des bardages en bois ☐ Contrôle des fixations.	L'exposition des lieux pourra justifier une intervention plus ou moins rapide. Réfection avec mastic compatible et éventuellement primer d'adhérence.	Utilisation d'échelles ou d'escabeaux stables et conformes pour des interventions ponctuelles de courte durée à faible hauteur. Prévoir des nacelles élévatoires (bras articulé) en cas de travail ponctuel à des hauteurs plus importantes. Privilégier si possible l'accès par l'intérieur Si le travail doit s'effectuer sur une plus grande surface, prévoir l'utilisation d'un échafaudage conforme. Un échafaudage mobile peut également être utilisé si le travail est relativement ponctuel et que le relief du sol le permet.	
<u>Joints entre éléments de parement</u>	☐ Contrôle de l'étanchéité. ☐ Réfection des joints dégradés ou décollés :		Utilisation d'échelles ou d'escabeaux stables et conformes pour des interventions ponctuelles de courte durée à faible hauteur.	

Chantier : Aménagement d'un immeuble pour 4 logements à Theux

DOSSIER D'INTERVENTION ULTERIEURE

<u>Objet</u>	<u>Prestations</u>	<u>Remarques</u>	<u>Mesures de sécurité particulières</u>	<u>Moyens mis à disposition</u>
	• <i>Joints à base de mortier :</i> - Evidement du joint sur une profondeur de 20 mm/min. - Dépoussiérage - Pose d'un nouveau joint à base de mortier. • <i>Joints à base de mastic :</i> - Découpage du joint décollé - Nettoyage des surfaces d'adhérence - Réajustement du fond de joint - Application d'un primaire si nécessaire - Pose du nouveau joint.		Prévoir des nacelles élévatoires (bras articulé) en cas de travail ponctuel à des hauteurs plus importantes. Privilégier si possible l'accès par l'intérieur Si le travail doit s'effectuer sur une plus grande surface, prévoir l'utilisation d'un échafaudage conforme. Un échafaudage mobile peut également être utilisé si le travail est relativement ponctuel et que le relief du sol le permet.	
<u>FACADES – Garde-corps</u>				
<u>Garde-corps métalliques</u>	☐ Contrôle de l'aspect : ☐ Vérification et remise en ordre des fixations ☐ Réfection des peintures et traitements		Utilisation d'échelles ou d'escabeaux stables et conformes pour des interventions ponctuelles de courte durée à faible hauteur. Prévoir des nacelles élévatoires (bras articulé) en cas de travail ponctuel à des hauteurs plus importantes. Privilégier si possible l'accès par l'intérieur Si le travail doit s'effectuer sur une plus grande surface, prévoir l'utilisation d'un	Fiche technique 15

Chantier : Aménagement d'un immeuble pour 4 logements à Theux

DOSSIER D'INTERVENTION ULTERIEURE

<u>Objet</u>	<u>Prestations</u>	<u>Remarques</u>	<u>Mesures de sécurité particulières</u>	<u>Moyens mis à disposition</u>
			échafaudage conforme. Un échafaudage mobile peut également être utilisé si le travail est relativement ponctuel et que le relief du sol le permet.	
<u>FACADES – Châssis</u>				
<u>Baies (portes, fenêtres, volets, persiennes)</u>		La fréquence de l'entretien dépend notamment du site, de l'orientation et du relief de la façade du bâtiment ainsi que de la nature de la finition. Se conformer aux prescriptions du fabricant	Utilisation d'échelles ou d'escabeaux stables et conformes pour des interventions ponctuelles de courte durée à faible hauteur.	
<u>Matières plastiques</u>	☐ Nettoyage au moyen de produits à indiquer par le fabricant.		Prévoir des nacelles élévatrices (bras articulé) en cas de travail ponctuel à des hauteurs plus importantes. Privilégier si possible l'accès par l'intérieur Si le travail doit s'effectuer sur une plus grande surface, prévoir l'utilisation d'un échafaudage conforme.	
			Un échafaudage mobile peut également être utilisé si le travail est relativement ponctuel et que le relief du sol le permet.	

Chantier : Aménagement d'un immeuble pour 4 logements à Theux

DOSSIER D'INTERVENTION ULTERIEURE

<u>Objet</u>	<u>Prestations</u>	<u>Remarques</u>	<u>Mesures de sécurité particulières</u>	<u>Moyens mis à disposition</u>
<u>Vitrage</u>	☐ Lavage à l'eau claire, éventuellement additionnée d'un détergent.	Certains ciments ou produits contenant des composés du fluor sont susceptibles d'attaquer ou de former des dépôts sur le verre ; on veillera dès lors à éliminer rapidement toutes coulées de ces produits. L'emploi de produits abrasifs non spécialement étudiés pour le verre doit être évité.	Privilegier si possible l'accès par l'intérieur Utilisation d'échelles ou d'escabeaux stables et conformes pour des interventions ponctuelles de courte durée à faible hauteur.	
<u>Quincaillerie</u>	☐ Nettoyage. ☐ Lubrification des parties mobiles. ☐ Renforcement éventuel des logements des accessoires de quincaillerie. ☐ Remplacement des quincailleries usées.	La réparation et le remplacement de quincailleries élaborées (châssis oscillo-battants, portes levantes coulissantes) doivent être effectuées par des spécialistes.	Prévoir des nacelles élévatrices (bras articulé) en cas de travail ponctuel à des hauteurs plus importantes. Si le travail doit s'effectuer sur une plus grande surface, prévoir l'utilisation d'un échafaudage conforme.	
<u>Garnitures d'étanchéité à l'air entre dormants et ouvrants</u>	☐ Vérification de l'état du joint : • Remplacement du joint • Réfection du collage dans les angles.	En cas de remplacement du joint d'étanchéité, il faut veiller à ce que les angles soient soudés ou collés.	Un échafaudage mobile peut également être utilisé si le travail est relativement ponctuel et que le relief du sol le permet.	

Chantier : Aménagement d'un immeuble pour 4 logements à Theux

DOSSIER D'INTERVENTION ULTERIEURE

<u>Objet</u>	<u>Prestations</u>	<u>Remarques</u>	<u>Mesures de sécurité particulières</u>	<u>Moyens mis à disposition</u>
<u>Joints de vitrage</u>	☐ Vérification de l'adhérence au vitrage et au châssis et remplacement des joints décollés ou déchirés. ☐ Remise en peinture des mastics durcissants. ☐ Vérification du drainage des feuillures.	Les mastics plastiques, élastiques et les préformés élastiques ne doivent ou ne peuvent être peints.	Privilegier si possible l'accès par l'intérieur Utilisation d'échelles ou d'escabeaux stables et conformes pour des interventions ponctuelles de courte durée à faible hauteur.	
<u>Joints de resserrage</u>	☐ Vérification de l'adhérence et remplacement des joints décollés ou déchirés. ☐ Vérification de l'état des fonds de joints.		Prévoir des nacelles élévatrices (bras articulé) en cas de travail ponctuel à des hauteurs plus importantes.	
<u>Rigoles et trous d'évacuation de l'eau de condensation ou d'infiltration</u>	☐ Nettoyage et contrôle du fonctionnement du système de drainage.		Si le travail doit s'effectuer sur une plus grande surface, prévoir l'utilisation d'un échafaudage conforme. Un échafaudage mobile peut également être utilisé si le travail est relativement ponctuel et que le relief du sol le permet.	
<u>Grilles ou châssis d'aération</u>	☐ Nettoyage et contrôle de l'efficacité. ☐ Elimination de la rouille éventuelle et remise en peinture. ☐ Contrôle des fixations.		Idem	

Chantier : Aménagement d'un immeuble pour 4 logements à Theux

DOSSIER D'INTERVENTION ULTERIEURE

<u>Objet</u>	<u>Prestations</u>	<u>Remarques</u>	<u>Mesures de sécurité particulières</u>	<u>Moyens mis à disposition</u>
<u>EGOUTS</u>				
<u>Conduits et appareils hydrauliques, tuyauteries</u>	☐ Contrôle des fixations diverses. ☐ Les dépôts en formation (feuilles mortes, boues...) sont enlevés manuellement, par jet d'eau ou mécaniquement. ☐ L'état du sol au voisinage du réseau d'égout est contrôlé afin de déceler les éventuels affouillements. ☐ Contrôle des éventuelles pompes automatiques de relevage des eaux.			
<u>Avaloirs, clapets anti-crue, coupe air...</u>	☐ Contrôle. ☐ Curage.			
<u>Regards et chambres de visite.</u>	☐ Contrôle de l'effluent. ☐ Contrôle de la corrosion et de l'étanchéité des couvercles. ☐ Graissage des couvercles et nettoyage.			
<u>Drains</u>	☐ Vérification du fonctionnement et curage éventuel.			

DOSSIER D'INTERVENTION ULTERIEURE

<u>Objet</u>	<u>Prestations</u>	<u>Remarques</u>	<u>Mesures de sécurité particulières</u>	<u>Moyens mis à disposition</u>
<u>GAINES, CONDUITS et tuyauteries diverses</u>				
<u>Gaines et conduits techniques</u>				
<u>Accès</u>	☐ Contrôle du fonctionnement. ☐ Graissage et peinture éventuelle. ☐ Vérification des éléments Rf (panneaux, joints, manchons, ...) et remise en ordre éventuelle.			
<u>Ventilation</u>	☐ Dépoussiérage des grilles. ☐ Contrôle de l'efficacité. ☐ Remise en peinture éventuelle des grilles.		Utilisation d'échelles ou d'escabeaux stables et conformes.	Fiche technique 50
<u>Tuyaux d'alimentation</u>				
<u>Gaz</u>	☐ Vérification de l'état, de l'étanchéité et des fixations des canalisations. ☐ Vérification du bon fonctionnement des robinets d'arrêt, des soupapes, organes de réglage, purgeurs... ☐ Entretien de la peinture.	Si les appareils individuels au gaz sont raccordés par des tuyaux flexibles, ceux-ci doivent être renouvelés lorsqu'ils montrent des signes de vieillissement tels que perte d'élasticité, craquelures, mauvaises odeurs... ou tous les 4 ans.		

DOSSIER D'INTERVENTION ULTERIEURE

<u>Objet</u>	<u>Prestations</u>	<u>Remarques</u>	<u>Mesures de sécurité particulières</u>	<u>Moyens mis à disposition</u>
<u>Chauffage</u>	☐ Vérification de l'état, de l'étanchéité et des fixations des canalisations. ☐ Vérification du bon fonctionnement des robinets d'arrêt, des vannes, des soupapes des organes de réglage, des purgeurs. ☐ Vérification des joints de robinets et vannes. ☐ Vérification du calorifugeage et de l'éventuel système de protection contre le gel. ☐ Entretien des peintures.	Purger régulièrement l'installation.		
<u>Eaux froide et chaude</u>	☐ Vérification de l'état, de l'étanchéité et des fixations des canalisations. ☐ Vérification du bon fonctionnement des robinets d'arrêt, des soupapes, organes de réglages, purgeurs, anti-bélier. ☐ Nettoyage des bagues filtrantes des robinets. ☐ Vérification des joints de robinets. ☐ Vérification du calorifugeage. ☐ Entretien de la peinture éventuelle.	Vidange des installations soumises au gel en hiver. Avant l'hiver.		

Chantier : Aménagement d'un immeuble pour 4 logements à Theux
DOSSIER D'INTERVENTION ULTERIEURE

<u>Objet</u>	<u>Prestations</u>	<u>Remarques</u>	<u>Mesures de sécurité particulières</u>	<u>Moyens mis à disposition</u>
<u>Electricité</u>	☐ Vérification de l'état et des fixations des canalisations, des coffrets de répartition basse et haute tensions. ☐ Entretien des peintures.	<u>Devoirs du propriétaire</u> Le propriétaire est tenu : • D'assurer ou de faire assurer l'entretien. • De prendre toutes les mesures nécessaires pour que les prescriptions du RGIE soient en tout temps observées. • De prendre immédiatement contact avec la direction « Energie électrique » du Ministère des Affaires Economiques en cas d'accident survenu à des personnes, et qui serait dû directement ou indirectement à la présence d'une installation électrique. Le dossier de l'installation électrique, conformément aux dispositions du RGIE, est établi en 2 exemplaires (le propriétaire – le locataire). Ce dossier comprendra notamment les rapports des examens de contrôle, les procès-verbaux de conformité de l'installation, ainsi que les schémas de l'installation.	Mise hors tension lors des interventions concernées.	Voir plans et schémas électriques en annexe
<u>Signalisation des différents conduits</u>	☐ Contrôle de l'état, de la couleur et des plaquettes de signalisation spécifiant la nature du fluide distribué. ☐ Entretien des peintures.			

Chantier : Aménagement d'un immeuble pour 4 logements à Theux

DOSSIER D'INTERVENTION ULTERIEURE

<u>Objet</u>	<u>Prestations</u>	<u>Remarques</u>	<u>Mesures de sécurité particulières</u>	<u>Moyens mis à disposition</u>
<u>Tuyaux d'évacuation</u>				
<u>Eaux pluviales</u>	☐ Vérification de l'état, de l'étanchéité, des fixations et scelllements des canalisations et entonnoirs. ☐ Contrôle et curage éventuel ☐ Lavage des tuyaux non-peints. ☐ Nettoyage, contrôle de l'étanchéité et des joints au pied des colonnes. ☐ Contrôle de l'étanchéité et curage éventuel des entonnoirs et siphons de cour et balcons.		Utilisation d'échelles ou d'escabeaux stables et conformes pour des interventions ponctuelles de courte durée à faible hauteur. Prévoir des nacelles élévatoires (bras articulé) en cas de travail ponctuel à des hauteurs plus importantes. Un échafaudage mobile peut également être utilisé si le travail est relativement ponctuel et que le relief du sol le permet.	
<u>Eaux usées (cuisine, salles d'eau et eaux fécales)</u>	☐ Idem eaux pluviales			
<u>Conduits d'évacuation des produits de combustion et autres cheminées</u>	☐ Contrôle de l'étanchéité.	Arrêté royal du 06/01/1978 tendant à prévenir la pollution atmosphérique lors du chauffage de bâtiments à l'aide de combustible solide ou liquide. :		

DOSSIER D'INTERVENTION ULTERIEURE

<u>Objet</u>	<u>Prestations</u>	<u>Remarques</u>	<u>Mesures de sécurité particulières</u>	<u>Moyens mis à disposition</u>
	☐ Ramonage. Le ramonage doit permettre une élimination des suies et autres produits de la combustion mais également des corps étrangers tels qu'oiseaux ou nids, feuilles ou papier entraînés ou de produits résultant de la dégradation éventuelle des cheminées et carreaux tels que morceaux de briques, éclats de mortier...	<u>Fréquence de ramonage et de nettoyage, dispositions à prendre</u> Les cheminées et conduits de fumée doivent être débarrassés des suies, fraisils, fumérons... chaque fois que la section libre est trop réduite, que les entraînements dus au tirage deviennent gênants pour le voisinage ou que des risques d'allumage des suies se manifestent. En raison des considérations techniques émises ci-avant, cette fréquence est principalement fonction de la nature du combustible utilisé, de la consommation et du mode de combustion. <u>Combustibles gazeux</u> La fréquence peut être réduite ; il est conseillé de procéder au moins à l'examen et, le cas échéant, au ramonage des conduits tous les deux ou trois ans lorsque les brûleurs sont du type atmosphérique et annuellement lorsque les brûleurs sont du type à air pulsé. Toute clause d'un bail qui imposerait un ramonage annuel des cheminées constitue évidemment une imposition à laquelle il ne peut être dérogé unilatéralement.		

Chantier : Aménagement d'un immeuble pour 4 logements à Theux
DOSSIER D'INTERVENTION ULTERIEURE

<u>Objet</u>	<u>Prestations</u>	<u>Remarques</u>	<u>Mesures de sécurité particulières</u>	<u>Moyens mis à disposition</u>
<u>Conduits de ventilation</u>				
<u>Ventilation naturelle</u>	☐ Nettoyage et dépoussiérage. ☐ Désinfection. ☐ Contrôle de l'efficacité. ☐ Vérification des fixations et scellements des gaines.			
<u>Ventilation mécanique contrôlée</u>	☐ Idem ventilation naturelle ☐ Vérification de l'étanchéité des joints			
<u>Filtration</u>	☐ Nettoyage. ☐ Remplacement.	Pour les hottes de cuisines sans évacuation extérieure : remplacement du filtre tous les 3 mois.		
<u>LOCAUX ET ELEMENTS TECHNIQUES</u>				
<u>Eau et traitement de l'eau</u>				
<u>Compteurs d'eau</u>	☐ Vérification du fonctionnement ☐ Détection des fuites éventuelles dans l'installation.			
<u>Calorifugeage et dispositifs de protection contre le gel</u>	☐ Vérification du calorifugeage et du système de protection des canalisations soumises au gel (tels rubans chauffants).	Avant l'hiver.		

Chantier : Aménagement d'un immeuble pour 4 logements à Theux

DOSSIER D'INTERVENTION ULTERIEURE

<u>Objet</u>	<u>Prestations</u>	<u>Remarques</u>	<u>Mesures de sécurité particulières</u>	<u>Moyens mis à disposition</u>
<u>Chaufferie et locaux annexes</u>				
<u>Chaudières</u>	☐ Nettoyage des circuits de combustion. ☐ Vérification de l'étanchéité des circuits de combustion.	La norme NBN D 06-001 spécifie qu'une notice destinée à l'utilisateur doit donner toutes les instructions nécessaires et relatives à la mise en marche et à la mise à l'arrêt de la chaudière, à sa conduite et aux entretiens nécessaires, avec leur périodicité.		
<u>Brûleurs</u>	☐ Nettoyage et mise au point du brûleur. ☐ Essai de combustion.	Le gestionnaire doit être en possession d'une attestation établissant que les obligations ont été satisfaites. <u>Fréquence des entretiens, dispositions à prendre</u> En fonction des considérations émises ci-dessus, cette fréquence dépend principalement de la nature du combustible utilisé et de la consommation. <u>Conseil :</u> En outre, quelques visites supplémentaires pendant la saison de chauffe seront utiles ; ces visites comporteront également un réglage du brûleur et, en cas d'encrassement, le nettoyage de la chaudière. <u>Attestations, documents à compléter</u>		
		L'Arrêté Royal du 06/01/1978 stipule		

Chantier : Aménagement d'un immeuble pour 4 logements à Theux

DOSSIER D'INTERVENTION ULTERIEURE

<u>Objet</u>	<u>Prestations</u>	<u>Remarques</u>	<u>Mesures de sécurité particulières</u>	<u>Moyens mis à disposition</u>
		que le gestionnaire du bâtiment doit exiger et conserver pendant au moins deux ans les attestations relatives au ramonage des cheminées et au nettoyage des circuits de gaz de combustion des générateurs ainsi que celles se rapportant au réglage des brûleurs à huile, sauf si ces travaux ont été effectués par du personnel d'état compétent. Il convient également de rappeler que les dates du ramonage de la cheminée, du nettoyage de la chaudière et du réglage du brûleur doivent être indiquées à la page 3 du « registre des consommations » que les gestionnaires du bâtiment (c'est-à-dire les personnes occupant l'immeuble et chargées de la conduite des installations thermiques) sont tenus de compléter régulièrement conformément à la circulaire du 16/01/01981 du Ministre des Travaux publics. Ces renseignements seront tenus à la disposition des consultants de la « cellule énergie » du Service d'Applications physiques et de Contrôle (S.A.P.C.) chargés de contrôler régulièrement les installations thermiques, en vertu de la décision du 03/07/1980 du C.M.C.E.S.		
<u>Calorifugeage</u>		Avant l'hiver.		

Chantier : Aménagement d'un immeuble pour 4 logements à Theux

DOSSIER D'INTERVENTION ULTERIEURE

<u>Objet</u>	<u>Prestations</u>	<u>Remarques</u>	<u>Mesures de sécurité particulières</u>	<u>Moyens mis à disposition</u>
	☐ Revêtement vinylique : lavage à l'eau éventuellement additionnée de détergent suivi d'un rinçage. ☐ Carrelage mural : Lavage à l'eau éventuellement additionnée de détergent. Selon le matériau : application de cire.		En cas de grandes surfaces à traiter ou si ces surfaces sont trop hautes, utilisation d'échafaudages mobiles si le relief du sol le permet ou mises en place d'échafaudages fixes.	
<u>Revêtement de sol</u>	☐ Contrôle de l'aspect et des joints. ☐ Nettoyage et/ou entretien : • Parquet : lavage à l'eau légèrement savonneuse et renouvellement éventuel du traitement. • Sol carrelé : lavage et entretien à l'eau additionnée de savon de Marseille ou à base d'huile de lin et application éventuelle de cire. • Tapis : dépoussiérage et détachage, nettoyage au shampooing.	Se conformer aux prescriptions du fabricant		
<u>Appareils d'éclairage et d'éclairage de secours</u>	☐ Nettoyage des appareils (vasque, globes, réflecteurs...) ☐ Remplacement des lampes à incandescence et tubes fluorescents.	Si l'on veut conserver la qualité de l'éclairage, il y a lieu de remplacer les lampes avant la fin de leur durée de vie utile (1000 h ou 4 à 5 mois pour les lampes à incandescence, 6000 h ou 2 à 3 ans pour les tubes fluorescents).	Toujours travailler hors tension Utilisation d'échelles ou d'escabeaux stables et conformes.	

Chantier : Aménagement d'un immeuble pour 4 logements à Theux

DOSSIER D'INTERVENTION ULTERIEURE

<u>Objet</u>	<u>Prestations</u>	<u>Remarques</u>	<u>Mesures de sécurité particulières</u>	<u>Moyens mis à disposition</u>
<u>Portes et portes Rf</u>	☐ Nettoyage et rénovation des peintures si nécessaire ☐ Vérification des quincailleries et réglages. ☐ Vérification du bon état des portes Rf et remise en ordre si nécessaire. ☐ Vérification du système de rétention magnétique des portes Rf.			
<u>Escaliers</u> <u>Rampes d'escaliers</u>	☐ Contrôle de l'aspect. ☐ Nettoyage. ☐ Vérification des fixations. ☐ Réfection des traitements de finition.		Vérification à effectuer en priorité à partir du niveau haut sans se pencher au delà de la rampe.	